

La sociologie italienne

Roberto Cipriani^[1]

Cet article vise à une analyse de la sociologie italienne contemporaine pour considérer – entre autres – les différences et convergences par rapport à la sociologie de langue française (Cipriani, 1997). Comme le disait Pierpaolo Donati, à l'époque Président de l'Association Italienne de Sociologie : « les galaxies culturelles de langue française et italienne semblent voyager dans un univers qui nous apparaît en même temps fascinant et obscur – en tous cas ambigu ; cet univers, en puissance mieux connu (puisque aujourd'hui les média électroniques nous permettent d'échanger nos messages avec plus d'aisance que par le passé) est en effet, symboliquement, plus éloigné, plus incertain et insaisissable, toujours moins visible, nos crises d'identité culturelle se répercutant dans nos relations interpersonnelles. Je voudrais donc proposer de réaliser cette nouvelle introspection de la sociologie d'une manière comparative : réfléchir sur la façon dont nous faisons, ou ne faisons pas, de la recherche sociologique par rapport à d'autres réalités. Dans ce sens, il nous faut peut-être reprendre notre bâton de pèlerins et nous efforcer de renouer les liens entre nos deux cultures » (Donati, 1997 : 9).

En effet les liaisons entre les deux cultures sont solides et durables. Mais probablement les dynamiques internes à la situation italienne sont moins connues, même si le contexte ne change pas beaucoup et les problèmes sont semblables. On va donc examiner les données de base qui puissent aider la compréhension d'un cadre social toujours difficile à saisir.

LES PRÉALABLES DE LA SOCIOLOGIE ITALIENNE

« L'Italie, dont les contributions sociologiques sont peut-être parmi les moins connues à l'étranger, en partie pour des raisons linguistiques, est cependant le pays à plus forte proportion de traductions de la production étrangère. Peut-on en déduire, pour cette seule raison, que notre pays fait une part privilégiée aux réceptions ? Mon expérience directe – j'entends par là une *Histoire de la sociologie en Italie*, depuis la 'renaissance' jusqu'aux années quatre-vingts, entreprise que j'espère achever bientôt – me permet d'affirmer que dans la sociologie italienne les élaborations originales et relativement autonomes ne manquent pas. Elles sont d'autant moins connues et dynamiques, du reste, dans la mesure où l'on a poursuivi toute sorte d'actualité, souvent futile et éphémère. Même l'intensification, si souhaitable, des relations entre les contextes français et italien est liée à la valorisation des intérêts pour la sociologie historique. Je souhaite donc que dans la circonstance actuelle cet intérêt soit relancé de plusieurs côtés, et prenne un nouvel essor » (Barbano, 1997 : 64).

Or, le début académique de la sociologie italienne remonte à l'année 1874 chez l'Université de Turin avec le professeur Giuseppe Carle, spécialiste de philosophie du droit, suivi en 1878-79 par le professeur Pietro Siciliani qui enseignait la 'sociologie théorique' à l'Université de Bologne. Mais la première chaire officielle de sociologie fut celle de Errico De Marinis en 1898 dans l'Université de Naples à la Faculté de Droit. Entretemps deux revues importantes furent *Rivista di Sociologia* (1894-1896) et *Rivista Italiana di Sociologia* (1897-1921). En 1899 le premier Congrès Italien de Sociologie fut organisé à Gênes. En 1910 la Société Italienne de Sociologie fut fondée à Rome et reconstitué en 1937. Mais sans doute la présence du fascisme (1922-1945) a empêché le développement de la sociologie italienne, même si d'autres raisons peuvent être considérées pour expliquer un certain retard de l'enracinement académique de la discipline sociologique.

On peut être d'accord avec Andrea Vargiu (2007 : 211-212) : « la naissance, évolution et institutionnalisation d'une discipline est un objet complexe qui prend forme par rapport à plusieurs facteurs de nature sociale, culturelle et institutionnelle. Les racines de la sociologie en Italie sont lointaines ; ses premiers pas en tant que discipline qui tend à devenir autonome remontent à la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. À partir de cette époque, la sociologie italienne traversera des étapes de développement théorique, ainsi que de renforcement et de diffusion, suivies par des phases de déclin et transformation, jusqu'à la consolidation qu'elle connaît à nos jours ».

C'est grâce surtout, et parmi d'autres, à Vilfredo Pareto (1848-1923), Gaetano Mosca (1858-1941) et Roberto Michels (1876-1936) que la sociologie italienne a contribué au succès de la discipline dans le monde. Mais il faut souligner que la barrière linguistique n'a pas permis une plus grande diffusion des ouvrages et de la pensée des auteurs italiens. Et pourtant la mondialisation des échanges culturels et scientifiques a amélioré la connaissance réciproque entre les sociologues italiens et les collègues qui travaillent à l'étranger.

Probablement on peut parler d'une nouvelle sociologie en Italie à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, donc après le fascisme qui a dominé l'Italie pendant 25 ans (1922-1945), empêchant le développement de la sociologie qui a dû marquer le pas par rapport à d'autres pays de l'Europe notamment.

L'ACADÉMIE DES SOCIOLOGUES ITALIENS

L'université italienne est organisée d'une façon traditionnelle qui prévoit trois catégories d'enseignants. Le niveau le plus haut est celui des professeurs ordinaires, suivis par les associés et finalement par les chercheurs. Ces derniers devraient se dédier à la recherche mais en général ils font et ils aiment faire de la didactique. Les sociologues académiques sont plus qu'un millier (les données officielles parlent de presque 1500 professeurs-sociologues). Les professionnels sont bien plus nombreux : des dizaines de milliers.

Les sociologues qui travaillent à l'université sont la plus part membres de l'Association Italienne de Sociologie. Le même c'est pour les docteurs de recherche (PhD) et pour ceux qui sont inscrits à un cours de doctorat. Moins du 30% sont les membres professionnels de l'Association : les docteurs italiens en sociologie sont très nombreux (on parle de 50000 sociologues reconnus officiellement). Mais seulement 1500 individus à peu près ont obtenu un titre de master. Encore moins nombreux sont les docteurs de recherche en sociologie. Les cours de licence sont 104, de master 94, de doctorat 30. Les étudiants de la licence en sociologie sont 68964, 13146 ceux de la maîtrise, 200 du doctorat et 230 du post-doctorat. Les professionnels enregistrés dans le système public seraient probablement 2700, les autres qui travaillent dans le réseau privé seraient 11250. Les sociologues engagés dans d'autres secteurs arrivent à 2250. Le nombre des non occupés est élevé.

Le prestige académique de la sociologie n'est pas si haut. On la met ensemble avec la science politique ou la philosophie. On conteste surtout le niveau scientifique de la sociologie, qui n'est pas estimée au niveau des autres disciplines. Les femmes ont beaucoup de difficultés pour la carrière sociologique. La participation des sociologues dans les mass media est fréquente mais réduite.

L'ASSOCIATION ITALIENNE DE SOCIOLOGIE

L'Association Italienne de Sociologie (AIS) (www.ais-sociologia.it) a été fondée le 15 Décembre de 1983 et a repris le discours associatif des sociologues italiens (qui remonte au 1910), en particulier à travers des sections qui regroupent des spécialistes autour de thèmes spécifiques : pour le moment les membres sont plus que 1100. L'AIS publie la revue *Sociologia Italiana* (www.ais-sociologia.it/la-rivista). La liste des présidents de l'AIS est la suivante : Achille Ardigò, Francesco Alberoni, Luciano Gallino, Mario Aldo Toscano, Pierpaolo Donati, Laura Balbo, Giandomenico Amendola, Roberto Cipriani, Antonio de Lillo, Alessandro Bruschi.

Selon son Statut l'Association contribue au développement des études sociologiques en Italie ; à la promotion des intérêts des membres ; à la création et à la coordination des structures institutionnelles nécessaires pour la recherche, à la formation universitaire des chercheurs de disciplines sociologiques ; à la rencontre et à la coopération entre les chercheurs, à travers des congrès disciplinaires et interdisciplinaires, aux relations nationales et internationales avec d'autres associations.

Pour le moment les sections de l'AIS sont 13 : Économie, travail et organisation ; Méthodologie ; Politique sociale ; Processus et institutions culturelles ; Sociologie du droit ; Sociologie de l'éducation ; Sociologie politique ; Sociologie de la religion ; Sociologie de la santé et de la médecine ; Sociologie du territoire ; Études de genre ; Théories sociologiques et transformations sociales ; Vie quotidienne.

L'AIS vise à focaliser l'attention sur la figure du sociologue, dont les potentialités critiques et opératives sont à considérer fondamentales pour un rapport de coopération dans la société civile entière. Les transformations sociales en cours ne peuvent pas décevoir les attentes de la collectivité par rapport à l'identité professionnelle du sociologue (Siza, 2006).

LA SOCIOLOGIE PROFESSIONNELLE EN ITALIE

En Italie ceux qui ont un diplôme universitaire en sociologie présentent un taux de chômage de 16,7% tandis que les autres titulaires d'un diplôme universitaire ont un taux moyen de 19,7% (données officielles fournies par l'Agence Almalaurea en 2011). En particulier les contrats des sociologues sont plus stables (64,5%) que les autres professionnels (41,6%). Le salaire d'un sociologue arrive à une moyenne de 1500 euros par mois pour les hommes et de 1000 euros pour les femmes. En général le diplôme universitaire en sociologie permet d'avoir une amélioration de travail dans le

52% des cas. Le niveau de satisfaction dans la profession touche 7,6 sur 10. Le 67,8% des licenciés en sociologie continue à faire le même travail qu'auparavant. En majorité (55%) les sociologues travaillent dans le secteur public. Avant d'aller à l'université, ceux qui sont devenus docteurs en sociologie étaient caractérisés par un taux de chômage de 48,6% ; seulement le 29,8% avait un contrat stable; le salaire moyen était de 861 euros. Le 44,7% dit de ne pas utiliser pour le travail ce qu'ils ont appris à l'université. Et le 40,4% pense que le titre universitaire n'est pas demandé et n'est pas utile.

Dans le système universitaire italien il y a un double niveau de licence. Pour le premier il faut attendre l'université pendant trois ans. Pour le second on a besoin de deux ans en plus. Maintenant le taux de licenciés universitaires est en baisse par rapport à il y a dix ans. Il faut ajouter que la majorité des inscriptions universitaires en sociologie à l'université appartient aux femmes, dans toutes les universités.

L'ASSOCIATION NATIONALE SOCIOLOGUES

Un certain nombre d'associations professionnelles a été actif en Italie à partir des années '80 (Statera, 1980 ; Statera, Agnoli, 1985). L'Association Nationale Sociologues (ANS, *Associazione Nazionale Sociologi*) a été fondée à Rome en 1982. Les buts sont la « la promotion du rôle du sociologue, la contribution au développement des sciences sociales » à travers des conférences, des recherches et des collaborations avec d'autres associations nationales et internationales. Au niveau régional l'Association Nationale Sociologues a 20 départements (délégations) qui organisent des laboratoires de recherche. Deux professeurs ordinaires de l'Université de Rome 'La Sapienza' ont présidé l'ANS : Paolo De Nardis et Michele Marotta. Le président dès 2004 est Pietro Zocconali, journaliste (pietro.zocconali@gmail.com). Le Comité Exécutif a 16 membres, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire, un trésorier. Le site web de l'Association est : www.ans-sociologi.it

Il faut souligner que selon l'Arrêté du 28 Avril de 2008 du Ministère de la Justice, art. 1, point 1, par. 7, il y a « l'obligation de la part des membres de faire la mise à jour professionnelle d'une façon constante et la prédisposition d'instruments aptes pour vérifier le réel accomplissement de cette obligation ». Les membres de l'Association doivent remplir une formule de données personnelles pour qu'une liste annuelle des sociologues professionnels soit présentée au Ministère de la Justice.

L'Association organise des congrès et des réunions des sociologues professionnels. Les finalités de l'ANS sont la tutelle du sociologue dans son étude et sa recherche ; la légitimation juridique et la valorisation des licenciés en sociologie et en sciences sociales au niveau de l'Administration Publique, du territoire, de l'enseignement ; l'institution d'un Tableau d'État et d'un Ordre Professionnel des sociologues ; le développement de l'enseignement de la sociologie dans les écoles italiennes ; la formation et la mise à jour professionnelle ; la légitimation des compétences sociologiques ; les échanges internationaux et avec les universités étrangères ; la collaborations avec les organisations, les instituts, les associations et les Ordres Professionnels en Italie et à l'étranger ; la coopération avec les universités italiennes, les étudiants en sociologie et les instituts de recherche à travers les laboratoires de sociologie de l'ANS ; la réalisation d'études et enquêtes et la diffusion des résultats par des articles de revue et des livres.

L'ANS publie un bulletin (*Notiziario dell'ANS*) fondé en 1985, distribué aux membres à partir de 1987 et d'une façon plus large dès 2002. Une *Newsletter* renseigne les membres sur les activités de l'Association.

Un code déontologique, établi le 10 Mars de 2011, règle les activités des membres de l'ANS. Il s'agit d'un règlement très précis et bien articulé en 12 points : une prémisses, un Conseil de déontologie, les responsabilités du sociologue professionnel, les limites des compétences, les niveaux légaux et moraux, les déclarations publiques, le travail et les interventions, la discrétion, le bien-être du client, les relations extérieures, les violations éthiques et les sanctions disciplinaires, les instructions finales. Le code est centré sur la profession du sociologue pour souligner la liberté d'enquête et d'expression. Un Conseil de Déontologie de trois membres est prévu pour examiner des situations spécifiques et pour faire appliquer le code. Les discriminations de race, religion, sexe et âge ne sont pas acceptées. Dans leur travail les sociologues sont obligés d'éviter les pressions personnelles et institutionnelles et de fournir des évaluations correctes. En même temps ils doivent reconnaître les limites des compétences sociologiques, se mettre à jour continuellement, être ouverts aux nouvelles méthodologies et procédures, respecter les droits légaux et civils et les règles et les règlements des administrations publiques, éviter de faire des déclarations sur des données réservées, protéger la *privacy* des sujets impliqués dans les recherches, sauvegarder le bien des personnes. Les sanctions prévues sont les suivantes, selon la gravité : avertissement, censure, suspension de profession (2 mois minimum, 2 ans maximum), radiation.

LA SOCIÉTÉ ITALIENNE DE SOCIOLOGIE

La Société Italienne de Sociologie (*Società Italiana di Sociologia, SOIS*) est maintenant l'association professionnelle la plus importante pour la tutelle et le développement de la profession sociologique et pour la diffusion de la sociologie (site *web* : www.societaitalianasociologia.it). Elle souhaite un Tableau d'État pour les sociologues et certifie les sociologues professionnels qui possèdent un curriculum apte. La SOIS est articulée par sections régionales et organise des rencontres, débats, congrès et cours de formation. Elle se rapporte à tout genre de communautés scientifiques et professionnelles intéressées à la connaissance sociologique et donne des renseignements sur les possibilités d'occupation pour la licenciés en sociologie. La SOIS a fondé une revue, *Sociologia e professione* (distribuée dans les librairies et envoyée gratuitement aux membres de la SOIS), dont il faut citer en particulier le numéro qui date Décembre 1998, n. 31-32, presque complètement dédié aux problèmes de la profession sociologique.

66 (dont 39 femmes) sont les sociologues professionnels reconnus officiellement dans la liste de la SOIS. Cette forme de légitimation est garantie par la Loi n. 4 du 14 Janvier 2013, art. 7, qui attribue aux associations professionnelles la possibilité d'accréditer les figures professionnelles. C'est une solution que la Société Italienne de Sociologie a adopté dès 2003. Maintenant il y a donc un « Répertoire Sociologues Professionnels ».

Patrizia Magnante (presidente.nazionale@societaitalianasociologia.it) est la présidente de la SOIS et dirige la série *Sociologia professionale* chez la maison d'édition Franco Angeli de Milan. Le président émérite est Antonio Tumminello. Dans le Conseil Directif il y a un vice-président, une trésorière, une secrétaire, trois membres. Dans toutes les régions italiennes la SOIS a ses sections. Elle publie un bulletin, *InformaSOIS*, et un supplément du bulletin, *Professione Sociologo*.

La Société Italienne de Sociologie utilise la Loi sur les dispositions en matière de professions non organisées qui permet un auto-règlement volontaire de la profession. Lorsqu'il n'y a pas un Tableau d'État ni un Ordre Professionnel on peut s'auto-organiser. La Loi a été approuvée par la Chambre des Députés le 17 Avril de 2012, par le Sénat de la République le 15 Novembre 2010 et finalement par la Chambre des Députés le 19 Décembre de 2012. Selon l'article 117 de la Constitution Italienne la profession est considérée une « activité économique, même organisée, visant à la prestation de services ou d'œuvres en faveur de tiers, exercée habituellement et pour la plupart au moyen d'un travail intellectuel, ou quand même avec le concours de ceci, en excluant les activités réservées par la loi aux sujets inscrits dans les tableaux ou listes selon l'article 2229 du code civil, des professions sanitaires et des activités et des métiers artisanaux, commerciaux et d'exercice publique disciplinés par de normes spécifiques ». Tout ça signifie qu'il faut utiliser le titre de la profession dans les rapports avec les clients. Et pourtant la profession est libre et autonome, indépendante, en bonne foi, responsable, correcte. Elle peut être soit individuelle soit associée, sociétaire, coopérative ou dépendante. On a ainsi un cadre précis et fiable d'un profil professionnel : un étalon donc à suivre pour mieux définir la portée de l'action professionnelle d'un sociologue.

L'article 2 de la Loi sur les dispositions en matière de professions non organisées favorise la constitution des associations professionnelles pour mettre en valeur les associés et pour garantir le respect des règles déontologiques. On peut organiser aussi une activité de formation pour les membres. D'autre part les clients ont le droit de s'adresser à un bureau lorsqu'il y a une controverse avec les professionnels. Et la liste des associations professionnelles est publiée dans le site officiel du Ministère du Développement Économique. Même l'agrégation entre associations est reconnue par la Loi.

Les professionnels peuvent montrer l'appartenance à une association à laquelle ils se rapportent, mais le représentant légal doit garantir les données fournies, surtout sur le site *web*. Pour la certification d'une qualité et compétence professionnelles les associations sont autorisées à constituer des comités d'évaluation en vue de la certification à donner.

Aucun profit ne doit caractériser l'association professionnelle, qui a l'obligation de mettre à jour la liste des membres, an par an, et de présenter un certificat de qualité correspondant à la norme Uni EN ISO 9001. Et le professionnel sera doué d'une police d'assurance pour sa responsabilité professionnelle.

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISTES

D'autres associations plus spécialisées sont actives en Italie. On peut citer tout d'abord l'Association Italienne de Sociologie Clinique (*Associazione Italiana di Sociologia Clinica*), dans la tradition scientifique de la sociologie clinique, qui concerne la personne « en situation et en interaction » et qui se met à l'écoute des sujets dans une perspective socio-affective, au niveau imaginaire et symbolique aussi, entre l'analyse et le vécu, comme l'on dit (Gaulejac, Roy 1993). Le site *web* de l'Association est : www.sociologiaclinica.eu. L'Association (info@sociologiaclinica.com) offre des services aux membres et aux personnes et fait des interventions sociales et

socio-sanitaires, en particulier dans des situations de marginalité et exclusion. Des coopératives sociales font partie de l'Association. Des cours de formation en sociologie clinique sont offerts avec une durée de 100 heures et un certificat final. Il s'agit d'une association sans aucun profit et solidaire sous la forme de bénévolat, qui organise et offre des laboratoires de sociologie clinique et appliquée. L'AISC fait des études et des recherches de sociologie et de sciences psycho-sociales : éducation à la santé, organisation communautaire, sociothérapie, médiation des conflits, facilitation de *focus groups*, gestion de politiques sociales. Elle collabore avec l'Association Italienne de Sociothérapie (*Associazione Italiana di Socioterapia, AIST*), fondée en 1996, qui met ensemble des sociologues, des sociologues cliniques et des chercheurs intéressés à l'action thérapeutique (www.aistsocioterapia.org): le président est le professeur Leonardo Benvenuti, aidé par un vice-président/trésorier, par un secrétaire et par 7 responsables au niveau régional.

La Société Italienne de Sociologie de la Santé (*Società Italiana di Sociologia della Salute, SISS*) est caractérisée par quatre lignes d'action : situations critiques et changements des systèmes socio-sanitaires (coordination par Giovanni Bertin), fragilité, non autosuffisance et dis-habilité (coordination par Sebastiano Porcu), famille, âge évolutif et vieillissement actif (coordination par Rita Biancheri), malaise et dépendance (coordination par Paolo Ugolini).

La SISS a la tâche de promouvoir la connaissance et l'action de la sociologie de la santé au niveau académique et professionnel, à propos de santé et maladie, bien-être et qualité de la vie, personnalisation des services sanitaires et évaluation de la qualité, organisation des systèmes sanitaires, changement social et anomie et déviance, professions sanitaires en Italie et à l'étranger, différenciation sociale dans la santé et l'accès aux services sanitaires, évolution des biosciences et des biotechnologies, bioéthique, médecines non conventionnelles. La Société est engagée pour obtenir des dispositions juridiques favorables aux sociologues académiques et professionnels de la santé (Donati, Porcu, Zurla, 1987 ; Panza, 2009).

Le président de la SISS est Carmine Clemente de l'Université de Bari. Il y a un vice-président et un trésorier-secrétaire. Le Conseil Directif est composé par 9 membres. Un Conseil de Déontologie et pour la Certification Professionnelle complète l'organigramme. Mais surtout il faut signaler l'apport de la revue *Salute e Società*, dirigée par Costantino Cipolla de l'Université de Bologne et qui est déjà à son seizième an de publication. Le site *web* est le suivant : www.sociologiadellasalute.com

Un discours à part mérite le Syndicat National Italien Sociologues (*Sindacato Nazionale Italiano Sociologi, SINS*), fondé en 2001 et dont le secrétaire national est Enrico Vaccaro (enricovaccaro@libero.it). Le caractère du SINS est défini par les membres qui appartiennent au monde sanitaire, au niveau des dirigeants et du personnel directif qui désirent améliorer leur rôle. Le SINS est situé à l'intérieur de la *FEDIR Sanità*, Fédération des Dirigeants et du Personnel Directif de la Santé. La finalité principale serait de recevoir le même salaire des dirigeants sanitaires (presque 140000 sujets, tandis que les dirigeants sociologues sont à peu près 700). La présence du SINS est surtout dans le sud de l'Italie. Le total des membres n'a jamais rejoint le nombre de 200. Le site *web* est : www.sindacatosociologi.it

Pour finir on peut citer l'Association Italienne Sociologie Professionnelle (*Associazione Italiana Sociologia Professionale, AISP*), qui était active il y a cinq ans, et la Fédération Italienne Associations Sociologues (*Federazione Italiana Associazioni Sociologi, FIAS*), pour la coordination entre les associations des sociologues professionnels (on a organisé un congrès chez l'Université Roma Tre pour proposer un « Accord de Programme »).

CONCLUSION

En Italie la professionnalisation de la sociologie a eu des situations difficiles à surmonter, par exemple grâce à la concurrence des spécialistes de la communication, lesquels on crée un registre national à part de « sociologues et conseillers de la communication » et une association disciplinaire, la CONSCOM (*Consulenti della comunicazione*). Mais la plupart des licenciés en sociologie travaille dans la formation (19,4%), l'administration publique (18,1%), les services publics (16,7%), le *counselling* (13,2%), la santé et le travail social (10,4%) ; les autres sont dans le commerce et le tourisme (6,3%), les transports et la télécommunication (5,5%), les banques et les assurances (5,5%), l'informatique (4,9%). Quoique les données ne sont pas récentes et ils sont les résultats d'une élaboration (Agnoli, 2007) sur les documents officiels de l'ISTAT (*Istituto Nazionale di Statistica*) les tendances sont fort évidentes. Et finalement on observe un lien entre la formation universitaire et la professionnalisation : la première est importante mais les conditions de la profession peuvent mortifier ou exalter les compétences acquises (Agnoli, 2013 ; AA. VV., 2013 ; Fasanella, 2007).

Références bibliographiques

AA. VV. (2013), « Sociologia, professioni e mondo del lavoro », *Sociologia Italiana-AIS Journal of Sociology*, 1, 2013, 103-181 (auteurs : Giovanni B. Sgritta, Antonio Schizzerotto, Adriana Luciano, Maria Stella Agnoli, Carlo Barone, Remo Siza).

Stella Agnoli (2007), *The professional integration of sociology graduates in Italy*, paper, European Sociological Association Congress, Glasgow (3-6 Settembre 2007).

Stella Agnoli (2013), « Formazione metodologica e professionalizzazione della Sociologia », *Sociologia Italiana-AIS Journal of Sociology*, 1, 2013, 155-166.

Filippo Barbano (1997), « La ‘renaissance’ de la sociologie en Italie », in Roberto Cipriani (sous la direction de), *Aux sources des sociologies de langue française et italienne*, L’Harmattan, Paris-Montréal, 53-70.

Roberto Cipriani (1997) (sous la direction de), *Aux sources des sociologies de langue française et italienne*, L’Harmattan, Paris-Montréal.

Pierpalo Donati (1997), « Introduction », in Roberto Cipriani (sous la direction de), *Aux sources des sociologies de langue française et italienne*, L’Harmattan, Paris-Montréal, 7-10.

Pierpaolo Donati, Sebastiano Porcu, Paolo Zurla (a cura di), *La professione del sociologo e i servizi socio-sanitari in Italia*, Franco Angeli, Milano.

Antonio Fasanella (2007) (a cura di), *L’impatto della riforma universitaria del “3+2” sulla formazione sociologica*, Franco Angeli, Milano.

Vincent de Gaulejac, Shirley Roy (1993) (dir.), *Sociologies cliniques*, Desclée de Brouwer, Paris.

Francesco Panza (2009) (a cura di), *La professione del sociologo nel Servizio Sanitario Nazionale: una risorsa innovativa e strategica per la governance della salute*, FrancoAngeli, Milano.

Remo Siza (2006), *Le professioni del sociologo*, FrancoAngeli, Milano.

Gianni Statera (1980) (a cura di), *Professione sociologo: i laureati in sociologia e il mercato del lavoro a Roma*, Palumbo, Palermo.

Gianni Statera, Stella Agnoli (1985) (a cura di), *Le professioni sociologiche in Europa e in America*, Franco Angeli, Milano.

Andrea Vargiu (2007), « La tradition sociologique italienne : les origines et la ‘première’ sociologie italienne (première partie) », dans la *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, no 134, Centre d’Études et de Recherches Économiques et Sociales, Tunis, 211-242.

[1] Professeur de Sociologie à l’Université Roma Tre et Président du Conseil des Associations Nationales de Sociologie (Association Européenne de Sociologie). Il a été Président de l’Association Italienne de Sociologie.